

Appel à projets 2021-2022

Avec le sport, vis plus fort !
SPORT ET CITOYENNETÉ
Cahier des charges



maine-et-loire.fr

 [maine_et_loire](https://twitter.com/maine_et_loire) |  [Departement49](https://www.facebook.com/Departement49)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou

Le Département, partenaire de vos projets sportifs

➤ Contexte

Le sport représente un formidable outil d'éducation, de développement et d'épanouissement.

Les notions de dépassement de soi, d'intégration à un collectif, d'indépendance et de prise de responsabilités représentent autant d'atouts pour susciter l'engagement des sportifs et promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes du sport.



➤ Objectifs

À travers ce dispositif, le Département souhaite accompagner les acteurs du mouvement sportif départemental dans le développement de projets socio-sportifs visant à favoriser l'engagement des personnes participantes et l'éducation à la citoyenneté par le sport.

Ces activités pourront s'adresser à tout type de public.

Il s'agit de privilégier les actions favorisant l'implication des participants, de manière régulière ou ponctuelle afin de leur faire découvrir la pratique sportive et les inciter à prendre des responsabilités au sein des organismes sportifs.

Chaque projet pourra prétendre à une aide maximale de 5000 euros.

➤ Quelles sont les initiatives concernées?

Les initiatives innovantes encourageant la pratique sportive, prenant en compte les contraintes liées à la pandémie, feront l'objet d'une attention particulière car elles contribuent à atténuer les difficultés sociales liées à la crise sanitaire..

Le Département soutiendra des actions disposant d'un fort ancrage local permettant entre autres :

- de développer des actions au sein des organismes sportifs pour susciter l'intérêt et l'engagement des sportifs (formation d'arbitres, d'entraîneurs, entretien du matériel et des équipements, sensibilisation à la sécurité, à la différence, au handicap, découverte des métiers liés au sport, prévention des addictions etc.),,
- d'encourager la pratique d'activités physiques dans un objectif de lien social et intergénérationnel, de lutte contre l'isolement ou de prévention de la délinquance...
- de favoriser la parentalité par l'exercice d'une pratique familiale,
- de diversifier l'offre auprès des non licenciés pour les amener à une pratique régulière d'activités sportives (école de sport, sport vacances, sport scolaire, stages de découverte),
- d'utiliser les équipements existants en y attirant des publics qui ne les utilisaient pas jusqu'alors ou plus,



- de mutualiser les moyens humains et matériels nécessaires à la pratique d'activités physiques et sportives de proximité en facilitant la mobilité vers les lieux de pratique ou encore en les rapprochant des usagers (utilisation d'autres espaces que les équipements sportifs classiques : centres sociaux, espaces d'accueil pour publics fragilisés, centres éducatifs, etc.).

➤ Le projet devra autant que possible

- être engagé au cours de la saison 2021/2022,
- rechercher la collaboration avec les collectivités territoriales concernées. La co-construction et le travail en réseau feront l'objet d'une attention particulière (appui des collectivités, partenaires économiques, établissements scolaires, établissements sociaux et médico-sociaux etc.),
- mobiliser une double compétence : sportive et éducative.

Les projets événementiels pourront être retenus s'ils s'inscrivent dans une démarche de parcours de découverte ou de sensibilisation à la citoyenneté.

Le projet doit être cohérent grâce à des moyens humains et matériels en adéquation avec ses objectifs et le public visé : qualité de l'encadrement, matériel et aménagements prévus, accessibilité, mobilité etc.

Le Département intensifie son engagement en matière de développement durable et souhaite intégrer cette dimension dans cet appel à projet. Ainsi, il est attendu des structures sportives, des actions concrètes en faveur de l'environnement dans leur projet. Le jury sera attentif à des mesures qui favorisent le recyclage, les mobilités alternatives à la voiture, le zéro déchet, le zéro plastique...

Ne seront pas recevables les demandes concernant :

- les projets d'investissement en matière d'infrastructures sportives,
- les projets strictement événementiels (seuls ceux inscrits dans un programme d'actions pourront être retenus),
- le fonctionnement récurrent des structures ou des clubs sportifs.

➤ Qui peut répondre ?

Associations sportives affiliées et fédérations sportives reconnues par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Seuls les organismes dont le siège social est implanté en Maine-et-Loire sont éligibles au dispositif d'appel à projets.

Une structure non sportive peut participer en s'associant à une association sportive répondant aux critères ci-dessus. **C'est la structure sportive qui doit déposer le projet.**

➤ Comment répondre

Le dossier de candidature est téléchargeable sur www.maine-et-loire.fr/appels-a-projets

Il doit être rempli et accompagné des annexes demandées avant le **16 juillet 2021** puis retourné

par mail à l'adresse suivante
sport@maine-et-loire.fr

ou par voie postale à l'adresse suivante

Département de Maine-et-Loire
Unité sport et actions éducatives
CS 94104
49941 Angers Cedex 9

Seuls les dossiers complets et retournés dans les délais seront étudiés.

Après instruction, les projets seront examinés par un jury d'experts. Les décisions seront communiquées par voie postale en novembre 2021.

➤ Évaluation des actions retenues

Des outils de suivi et d'évaluation sont intégrés à la démarche ; la fiche d'évaluation sera envoyée aux porteurs de projets retenus. Cette évaluation sera analysée et conditionnera le versement de la subvention. **Elle sera à retourner en fin de projet, téléchargeable sur notre site www.maine-et-loire.fr**

Suivez-nous!



maine_et_loire



Departement49



CS 94104 - 49 941 Angers Cedex 9